



Pensées à l'occasion de la fête d'actions de grâces 2020

KL [Page d'accueil](#) > [Eglise](#) > [Communiqués](#) > [Pensées à l'occasion de la fête d'actions de grâces 2020](#)

Stammapostel Jean-Luc Schneider (Foto: O. Rütten)

Zurich. Le président international de l'Église, l'apôtre-patriarche Jean-Luc Schneider, avait initialement prévu de célébrer le service divin d'actions de grâces du 4 octobre 2020 à Paris. Les restrictions liées à la pandémie du coronavirus l'en ont empêché. Il s'est ainsi rendu dans la communauté de Strasbourg (France).

Au cours de sa prédication, lors du service divin d'actions de grâces, il a développé les possibilités qui s'offrent aux hommes de remercier Dieu pour sa création :

« Notre reconnaissance envers Dieu, le Créateur, s'exprime de différentes façons.

La louange. Nous louons et remercions Dieu dans la prière et le chant. Beaucoup d'entre nous disposent de plus de temps du fait de la pandémie. Les activités au sein des communautés sont réduites. Ceux qui sont en télétravail perdent moins de temps dans les transports. Il serait judicieux de consacrer une petite partie du temps ainsi libéré au dialogue avec Dieu.

L'offrande. Nous apportons notre offrande à Dieu. Nous savons que c'est d'abord à sa grâce que nous devons ce que nous avons, et nous l'en remercions. Nous lui exprimons notre amour en lui consacrant une partie de nos ressources. Notre offrande témoigne de notre liberté – nous ne sommes pas esclaves de l'argent.

Le respect de la création. Nous respectons l'oeuvre du Créateur. Dieu a créé l'homme à son image. Tous les êtres humains sont de nature identique. Nous leur devons à tous, hommes, femmes ou enfants, le même respect, indépendamment de leur origine et de leur statut social. Jésus nous dit comment nous comporter face à notre prochain : en faisant pour lui ce que nous voulons qu'on fasse pour nous. Et pour souligner l'importance qu'il accordait à cette règle, il a ajouté que Dieu nous traitera comme nous aurons traité autrui. Nous remercions le Créateur de la terre en la traitant avec amour et sagesse. Conscients de notre responsabilité envers la génération présente et celles à venir, nous veillons à ne pas exploiter les ressources naturelles de façon égoïste.

Le travail. Après lui avoir confié la terre, Dieu a ordonné à l'homme de la cultiver. L'homme cultive la terre pour remercier son Créateur. Présenter le travail comme une sanction imposée à l'homme suite à la chute dans le péché repose sur une interprétation erronée de Ge 3 : 17-19. Ce passage vise à montrer que le péché de l'homme a des répercussions sur tout son espace vital. L'injonction au travail se retrouve dans les dix commandements. Pour remercier l'Éternel de l'avoir élu, délivré et béni, le peuple d'Israël est appelé à obéir aux commandements, qui comprennent notamment l'obligation de travailler. Nous aussi, nous remercions Dieu en obéissant à sa loi. Il n'est pas question ici d'emploi ou de chômage, mais de

notre disposition de coeur. Reconnaissons au Créateur, nous avons à coeur de contribuer au bien commun par notre travail.

La sanctification du jour de repos. Le Créateur tout-puissant n'avait pas besoin de se reposer pour reprendre des forces. Son « repos » souligne la perfection de son oeuvre : Dieu a cessé de travailler parce qu'il n'y avait rien à ajouter ni à corriger. La parole biblique incite l'homme à cesser son activité une fois par semaine pour contempler l'oeuvre du Créateur et le louer. Le 3ème commandement reprend ce thème. Le peuple d'Israël doit respecter le sabbat pour honorer le Créateur, rendre grâce à son libérateur et célébrer l'alliance entre Dieu et son peuple. Le respect du sabbat est ainsi devenu pour Israël une façon d'affirmer son identité par rapport aux autres peuples. Plus tard, les chrétiens ont décidé de sanctifier le dimanche, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ, leur Sauveur. C'est ce jour-là qu'ils se réunissent pour rendre grâce à Dieu.

Du fait de la pandémie, beaucoup de chrétiens néo-apostoliques ne peuvent plus assister au service divin. Nous partageons leur peine et prions Dieu d'user de sa toute-puissance pour mettre fin à cette situation. Et nous lui faisons confiance : il le fera !

Le risque, c'est que cette période de disette conforte certains croyants dans leur conviction qu'il n'est pas nécessaire d'aller à l'église pour être un « bon chrétien ». Une telle affirmation n'a aucun fondement biblique. Continuons à sanctifier le dimanche en assistant au service divin dès que nous avons la possibilité. Le service divin est pour nous l'occasion de :

- compter les bienfaits de Dieu, le remercier et lui prouver notre amour en lui consacrant du temps ;

- être auprès de Jésus pour célébrer notre alliance avec lui et conforter notre communion avec lui ;

- prendre soin de la nouvelle créature qu'il a déposée en nous ;

- proclamer notre foi en Jésus-Christ et notre attachement à ses valeurs. Comment pourrions-nous être crédibles quand nous affirmons que Dieu est mort pour nous sauver et qu'il veut nous conduire dans sa gloire si nous n'éprouvions même pas le besoin de venir l'adorer ? Pour proclamer notre appartenance à Christ, nul besoin d'arborer des signes extérieurs ou de respecter des préceptes alimentaires - allons à l'église ! Les gens sont souvent très prompts à manifester dans la rue pour faire connaître leurs opinions. Notre attachement aux valeurs de l'Évangile (l'amour, la tolérance, le pardon, le refus de la violence et de l'injustice), nous l'exprimons en assistant au service divin. Ne nous leurrions pas : le nombre de chrétiens qui fréquentent les églises se répercute inévitablement sur l'importance que la société accorde aux valeurs chrétiennes ;

- contribuer à l'unité de son Eglise - nous nous acceptons les uns les autres comme Christ nous accepte.

Vraiment, nous avons de nombreuses raisons de remercier Dieu, et nous pouvons le faire de multiples façons ! »

[Le dimanche d'actions de grâces](#) est une fête en l'honneur de Dieu, le Créateur. Ce dimanche-là a lieu un service divin qui célèbre la fidélité de Dieu envers sa création. À cette occasion, les fidèles sont appelés à consentir une offrande particulière d'actions de grâces.

8 octobre 2020